

UNIVERSITÉ DE MONCTON
 96e réunion du
CONSEIL DES GOUVERNEURS
 Le 6 mai 1989
 10 h 30 Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon
 Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Paul L. Bourque, président
 Louis-Philippe Blanchard
 Léone Boudreau-Nelson
 Anne Church
 Marcel R. Comeau
 Georgio Gaudet
 Gérald Goguen
 Fernand Landry
 Denis Laroche
 Paul Lavoie
 Dollard LeBlanc
 Gary Long
 Maillet

PRÉSENTS

Bernard Nadeau
 Yvon Ouellette
 Norman Roy
 Richard Savoie
 Laurier Thibault
 Paul-Émile Benoit, invité
 Normand Carrier, invité
 Médard Collette, invité
 Léonard J. LeBlanc, invité
 Louis Malenfant, invité
 Jean-Guy Rioux, invité
 Gilles Long, secrétaire Antonine

EXCUSÉS: Yvan Bastien, Édèse Bujold, Gérald Clavette, Aubin Doiron, Marcellle Fafard-Godbout, Lyne D. Lévesque, Estelle Mongeau et Anna Rail

ABSENTE: Monik Savoie

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	2
2 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	2
3 VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	2
4 LE BUDGET 1989-1990	2
5 LE DOCTORAT EN ÉTUDES FRANÇAISES	3
6 CLÔTURE	4
ANNEXES	5
ANNEXE A: Budget 1989-1990.....	6

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 10 h 35. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres: Marcel R. Comeau, Gary Long, Antonine Maillet et Norman Roy. Les membres suivants se sont excusés: Yvan Bastien, Édèle Bujold, Gérald Clavette, Aubin Doiron, Marcelle Fafard-Godbout, Lyne D. Lévesque, Estelle Mongeau et Anna Rail.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation de cette réunion spéciale du Conseil.

Deux points à l'ordre du jour:

- Le budget 1989-1990;
- Le doctorat en études françaises.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

M. le Secrétaire en fait la vérification. Tout est dans l'ordre.

4. LE BUDGET 1989-1990 (Voir l'annexe A)

Monsieur Collette explique le projet de budget 1989-1990.

RÉSOLUTION O1-CGV-890506

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Laurier Thibault

"Que le budget soit adopté tel que présenté."

Principales interventions

Même si la Librairie Acadienne de la Place Champlain ne rapportait aucun profit, il s'agit là d'un service irremplaçable que nous devons maintenir à tout prix.

Le projet de budget suppose une augmentation des droits de scolarité de l'ordre de 75\$.

Au sujet des sciences infirmières, il y a un manque de prévision de la part de l'Université. Cette dernière devrait s'associer avec les divers ministères impliqués dans le dossier.

En éducation, l'on prévoit une pénurie d'enseignants et d'enseignantes d'ici à 1995. Quelle planification a-t-on prévue pour répondre à ce besoin?

Le dialogue est déjà engagée avec les ministères visés.

Quant aux sciences infirmières, il est important que les centres du Nord soient intégrés dès maintenant aux discussions menant à la livraison du baccalauréat.

Monsieur Collette explique la procédure suivie pour l'établissement du projet de budget.

Les fonds pour dispenser le doctorat en études françaises sont intégrés au projet de budget.

Cette année le doctorat coûterait 20 000\$; 150 000\$ par année subséquente.

Nos équipements sont désuets. Un membre suggère la tenue d'une réunion spéciale du Conseil pour élaborer une stratégie de rattrapage à ce chapitre.

Quelques membres soulèvent la question de la maternelle à la Faculté des sciences de l'éducation. D'autres alternatives devront être envisagées.

Félicitations au Vice-recteur à l'administration et aux membres du Comité du budget.

Vote Pour 15 Contre 1 Abstention 0 ADOPTÉ.

5. LE DOCTORAT EN ÉTUDES FRANÇAISES

Monsieur Léonard J. LeBlanc présente le projet. Il donne tout d'abord l'historique de la question.

La discussion qui s'ensuit fait voir que les opinions se partagent en deux groupes:

- les membres qui soutiennent qu'il ne faut pas couper dans l'essentiel pour créer ledit doctorat;
- les autres qui sont d'avis que si l'on veut une université avec un grand "U", il est important d'aller de l'avant immédiatement.

RÉSOLUTION 02-CGV-890506

Il est proposé par Antonine Maillet et appuyé par Georgio Gaudet

"Que le Conseil des gouverneurs adopte le programme de doctorat en études françaises."

Vote Pour 14 Contre 3 Abstentions 2 ADOPTÉ.

La création d'un nouveau programme exige une majorité des deux tiers; dans le cas présent treize.

Le Vice-recteur du CUS fait remarquer que les arguments qui ont milité en faveur de la création du doctorat en études françaises devraient également servir au développement du CUS.

6. CLÔTURE

RÉSOLUTION 03-CGV-890506

Il est proposé par Yvon Ouellette

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ. Il est 13 h 25.

Contresigné le _____

Paul L. Bourque, président

Gilles Long
Gilles Long, secrétaire